

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION**
représentée par son président, Monsieur Michel EDIAR
désignée ci-dessous par la fédération,

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 292 101 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **25 375 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **37 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **329 101 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **04 JUIN 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE COURSE
D'ORIENTATION

p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

29 MAI 2015

Michèle DUCHEMIN

2101 267 523

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire



Objectifs et indicateurs de performance rationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive (notamment au sein des clubs) en impliquant davantage les bénévoles aux postes identifiables	8212	8548	31939	33323	40121	41671	3024 (96,82%)	3126 (37,45%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)
Nombre de licences	31939	33323	40121	41671	3024 (96,82%)	3126 (37,45%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)
Nombre d'ATP	31939	33323	40121	41671	3024 (96,82%)	3126 (37,45%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)
Nombre total de licences et d'ATP	31939	33323	40121	41671	3024 (96,82%)	3126 (37,45%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)
Nombre et taux de licences féminines	3024 (96,82%)	3126 (37,45%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)	180 (2,02%)
Nombre et taux de licences en ZUS	1322 (16,1%)	1440 (17,25%)	8	7	8	7	8	7	8	7
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	8	7	8	7	8	7	8	7	8	7
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	8	7	8	7	8	7	8	7	8	7
Proportion de bénévoles impliqués dans les missions sportives	86,81	80,0%	7	6	7	6	7	6	7	6
Solidité financière	86,81	80,0%	7	6	7	6	7	6	7	6
Compétitivité des clubs français par rapport aux clubs étrangers	7	6	7	6	7	6	7	6	7	6
Rang sportif de la France	7	6	7	6	7	6	7	6	7	6
Retour des licenciés de l'étranger vers le sport et l'entraînement en France	95,56%	100%	75%	100%	75%	100%	75%	100%	75%	100%
Taux de suivi médical complet - SHN	75%	100%	75%	100%	75%	100%	75%	100%	75%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	75%	100%	75%	100%	75%	100%	75%	100%	75%	100%
Emplois d'avenir	0	5	0	5	0	5	0	5	0	5
Nombre d'emplois d'avenir	0	5	0	5	0	5	0	5	0	5
Letres de missions signées dans CTS Web	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)
Nombre et taux de lettres de missions signées	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)	9 (100%)

Objectifs partagés	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
structure fédérale sur le territoire	36%	80%	69%	100%	80%	100%	80%	100%	100%	100%
% de référents au niveau des différents échelons territoriaux	36%	80%	69%	100%	80%	100%	80%	100%	100%	100%
Développement et recensement des équipements sportifs	4900	17000	9200	18000	17000	19000	17000	19000	20000	20000
Nombre de km2 cartographiés aux normes ICF	4900	17000	9200	18000	17000	19000	17000	19000	20000	20000
Développement des écoles de CO de qualité, et de l'offre de pratique élargie	81	80	83	80	80	80	80	80	105	105
Nombre d'écoles de CO recensées	81	80	83	80	80	80	80	80	105	105
Le développement de jeunes issus des SLE, en équipe de France junior	19	30	19	30	30	40	30	40	40	40
Pourcentage de jeunes issus des SLE, en équipe de France junior	19	30	19	30	30	40	30	40	40	40
Echanges bilatéraux	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1
Candidature auprès de l'IOF	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1
Le maintien parmi l'élite: préparation aux compétitions des équipes de France en CO à pied	4	6	4	6	6	6	6	6	5	5
Le maintien parmi l'élite: préparation des équipes de France en CO à VTT	11	5	7	5	5	5	5	5	5	5
Le maintien parmi l'élite: préparation des équipes de France en CO à VTT	11	5	7	5	5	5	5	5	5	5
Soutien au PES, aux 3 pôles	52%	80%	41%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
Pourcentage de sportifs issus du PES (pôles) sélectionnés en équipe de France aux compétitions de référence officielles	52%	80%	41%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
Le maintien parmi l'élite: aides personnalisées et suivi socio-professionnel	53% (24/45)	60%	61% (27/44)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
% SHN aidés (nb SHN aidés / nb SHN)	53% (24/45)	60%	61% (27/44)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Indemnités des CTS										
SMP des SHN	95%	100%	95%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - SHN	95%	100%	95%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
SMP des espoirs	75%	100%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	75%	100%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
structure médicale nécessaire au SMR	90%	100%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet	90%	100%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Encadrement sanitaire des équipes de France	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
participation aux compétitions de référence	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Programme d'éducation et de prévention aux conditions de pratiques en nature	0	20	0	20	20	20	20	20	20	20
nombre de personnes ayant reçu la formation complète	0	20	0	20	20	20	20	20	20	20
La formation fédérale et professionnelle, pérennisation de toutes les actions pour une pratique de qualité	280	150	218	150	150	150	150	150	150	150
Nombre de diplômés fédéraux et professionnels	280	150	218	150	150	150	150	150	150	150
Structure fédérale: séminaires des CTS	88%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
% de lettres de missions signées	88%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
structuration fédérale sur le territoire	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Action 1	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Structuration fédérale	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Structuration fédérale: séminaires des CTS	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Action 1	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Structuration fédérale	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Développement et recensement des équipements sportifs,	27 000 €	14 500 €	14 500 €	12 500 €
Action 1	27 000 €	14 500 €	14 500 €	12 500 €
Structuration fédérale	27 000 €	14 500 €	14 500 €	12 500 €
Développement des écoles de CO de qualité, et de l'offre de pratique élargie.	43 000 €	12 000 €	12 000 €	31 000 €
Action 1	43 000 €	12 000 €	12 000 €	31 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	43 000 €	12 000 €	12 000 €	31 000 €
Le développement de l'accès au haut niveau des jeunes à travers le RDE et les SLE	4 500 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €
Action 1	4 500 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	4 500 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €
Le maintien parmi l'élite: aides personnalisées et suivi socio-professionnel	46 000 €	37 000 €	37 000 €	9 000 €
Action 2	46 000 €	37 000 €	37 000 €	9 000 €
Aides personnalisées (AP)	46 000 €	37 000 €	37 000 €	9 000 €
Le maintien parmi l'élite: préparation aux compétitions des équipes de France en CO à pied	226 000 €	138 000 €	138 000 €	88 000 €
Action 2	226 000 €	138 000 €	138 000 €	88 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	82 000 €	44 000 €	44 000 €	38 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	144 000 €	94 000 €	94 000 €	50 000 €
Le maintien parmi l'élite: préparation des équipes de France en CO à VTT	59 000 €	10 000 €	10 000 €	49 000 €
Action 2	59 000 €	10 000 €	10 000 €	49 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	59 000 €	10 000 €	10 000 €	49 000 €
Soutien au PES, aux 3 pôles.	42 000 €	30 000 €	30 000 €	12 000 €
Action 2	42 000 €	30 000 €	30 000 €	12 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	42 000 €	30 000 €	30 000 €	12 000 €
indemnités des CTS	40 000 €	26 000 €	25 375 €	14 625 €
Action 2	40 000 €	26 000 €	25 375 €	14 625 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	40 000 €	26 000 €	25 375 €	14 625 €
Encadrement sanitaire des équipes de France	31 000 €	16 500 €	16 500 €	14 500 €
Action 3	31 000 €	16 500 €	16 500 €	14 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	31 000 €	16 500 €	16 500 €	14 500 €
SMR des SHN	19 500 €	12 500 €	12 496 €	7 004 €
Action 3	19 500 €	12 500 €	12 496 €	7 004 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	19 500 €	12 500 €	12 496 €	7 004 €
SMR des espoirs	11 000 €	5 000 €	3 480 €	7 520 €
Action 3	11 000 €	5 000 €	3 480 €	7 520 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	11 000 €	5 000 €	3 480 €	7 520 €
La formation fédérale et professionnelle, pérennisation de toutes les actions pour une pratique de qualité	30 000 €	16 000 €	16 000 €	14 000 €
Action 4	30 000 €	16 000 €	16 000 €	14 000 €
Formations fédérales	22 500 €	11 500 €	11 500 €	11 000 €
Professionnalisation de l'activité	7 500 €	4 500 €	4 500 €	3 000 €
structuration médicale nécessaire au SMR	22 000 €	6 500 €	6 500 €	15 500 €
Action 3	22 000 €	6 500 €	6 500 €	15 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	22 000 €	6 500 €	6 500 €	15 500 €
Programme d'éducation et de prévention aux conditions de pratiques en nature.	1 500 €	750 €	750 €	750 €
Action 3	1 500 €	750 €	750 €	750 €
Accompagnement sanitaire préventif	1 500 €	750 €	750 €	750 €
TOTAL	611 500 €	331 250 €	329 101 €	282 399 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

37 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

292 101 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (Indemnité des CTS)

25 375 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

266 726 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 25 375 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée		
		oui	non	2015		
PALCAU Marie Violaine	DTN	X		7 729 €		
BOICHUT Charly	EN	X		4 726 €		
COUPAT Olivier	CMN		X	945 €		
DAHY Bernard	CMN		X	945 €		
HERMET André	CMN		X	945 €		
HOSOTTE Jean-Paul	CMN		X	945 €		
LETTERON Hervé	CMN		X	945 €		
PEYVEL Benoit	CMN		X	945 €		
TOTAL					18 125 €	
+ charges correspondantes					7 250 €	
Total de la subvention					25 375 €	

Crédit Mutuel

CCM PARIS 20 ST FARGEAU
Tél 08-20-09-98-93
167 AVENUE GAMBETTA
75020 PARIS

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc....)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06050	00027926541	63	CCM PARIS 20 ST FARGEAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8060 5000 0279 2654 163	CMCIFR2A
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER	FEDERATION FRANCAISE DE COURSES D'ORIENTATION 15 PASSAGE DES MAUXINS 75019 PARIS

IN - 01/11 - REC0019 10112420300060

